

Rue Jacquard - Aliénation d'un terrain communal à la Société AFODIS

M. LE MAIRE, Rapporteur : La Société AFODIS, installée 10 avenue Gaulard, commercialise du matériel et des logiciels micro-informatiques, dont une partie est assemblée sur place. De même, elle organise des cursus de formation et assure des prestations de maintenance et de service après-vente.

Dans le cadre d'un projet d'extension, la Société AFODIS a demandé à acquérir un terrain appartenant à la Ville, d'une surface de 9 a 27 ca environ, provenant de la parcelle cadastrée EY n° 17. La vente sera consentie moyennant le prix de 100 F le mètre carré, soit un montant total de 93 000 F. Les frais d'acte sont à la charge de l'acquéreur.

La recette de 93 000 F sera encaissée au chapitre 922.210.501 code 30100.

Le Conseil Municipal est invité à :

- autoriser la cession d'une parcelle de terrain sis rue Jacquard à la Société AFODIS,
- m'autoriser à signer l'acte à intervenir.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission d'Urbanisme, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.